

300,000 boisseaux constituent la quantité maximum qu'un seul courtier peut obtenir relativement à une transaction.

*M. Ross (Souris) :*

D. Votre comité achète le grain par l'entremise des courtiers?—R. Je ne parle que de cette question de report, monsieur Ross. Je veux que ce soit bien clair. Je veux me faire bien comprendre cette après-midi. Je traiterai volontiers de l'autre.

D. Je ne comprends pas cela; vous nommez ces courtiers?—R. Au sujet du report dont nous parlons maintenant, les courtiers sont nommés par l'autre partie à la transaction qui paye aussi le courtage. Nous émettons les chèques, mais le courtage est calculé avec le report; et la raison en est d'empêcher le courtage d'aller au même courtier aux dépens des autres.

*M. Donnelly :*

D. La bourse du grain en Angleterre est-elle fermée actuellement?—R. Oui.

D. Paient-ils des frais de courtage à des personnes quelconques en Angleterre?—R. Ils ont adopté un système de compensation. Je n'en connais pas les détails précis, mais autant que je m'en souviens, ce système est basé sur les gains des compagnies pendant les trois années antérieures à la guerre. Sous ce régime de compensation ils rémunèrent les individus qui jouent un rôle semblable à celui des courtiers de Winnipeg.

D. Et il y a tout lieu de croire que ces hommes remplissent les mêmes fonctions que les courtiers?—R. Dans la plupart des cas, c'est le courtier qui amorce l'entreprise. Ces courtiers rendent un service très utile à la commission.

D. Ils sont comme l'agent d'immeuble, l'entremetteur?—R. Oui, en d'autres termes, vous faites affaires avec eux comme groupe de courtiers. Ils jouent un rôle très utile dans le rouage de ce que l'on convient d'appeler le système libre des marchés à terme; par ailleurs, la Commission du blé ordonne à la commission d'employer des courtiers.

D. Ils font partie du rouage que vous êtes supposé utiliser?—R. Ils font partie du rouage que nous sommes supposés utiliser.

D. Or, en supposant que tous nos élévateurs-terminus à la tête des laes étaient virtuellement remplis à l'heure actuelle, ces courtiers éprouveraient-ils plus de difficulté à effectuer une bonne transaction?—R. Oui.

D. Et étant donné que nous avons environ 100 millions de boisseaux, — il a fallu que nous construisions des entrepôts durant la dernière année pour pourvoir à l'emmagasinage d'un supplément de 50 millions de boisseaux. Ces entrepôts pour l'emmagasinage de 50 millions de boisseaux additionnels, vous permettent-ils ou permettent-ils aux courtiers d'effectuer une meilleure transaction sous le rapport des opérations à terme?—R. C'est la vieille loi de l'offre et de la demande qui entre en ligne de compte, docteur Donnelly. Si les facilités d'emmagasinage ne peuvent suffire pour votre approvisionnement de blé, votre puissance de négociation est affaiblie. Par contre, si votre capacité d'emmagasinage dépasse les approvisionnements de blé disponibles, votre puissance de négociation est plus grande.

D. En d'autres termes, des entrepôts vides ne valent pas grand chose à une compagnie d'élevateur?—R. Non.

D. Cela ne lui rapporte guère de bénéfices. Il faut que l'entrepôt soit rempli pour qu'elle réalise des gains?—R. Oui.

D. Bien que ces compagnies soient disposées à conclure un marché pour l'emmagasinage du blé à un chiffre inférieur aux frais d'emmagasinage ordinaires parce qu'elles vont en retirer quelque chose?—R. Oui.

*M. Evans :*

D. Pour ce qui regarde l'emploi des courtiers dans des transactions comportant le transport du blé, si vous n'aviez pas utilisé le système actuel ne seriez-vous